



Maintien du montant de la consigne à 5 cents : une annonce décevante

Montréal, le 21 décembre 2012 - Le Regroupement des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) est déçu du maintien du montant de la consigne à 5 cents, annoncé par Yves-François Blanchet, ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Pour le RNCREQ, il s'agit d'un recul, non seulement par rapport à ce qui avait été annoncé par le précédent gouvernement, mais aussi lorsqu'on considère que le montant actuel est le même depuis 1984.

Le RNCREQ et les seize conseils régionaux de l'environnement militent depuis plusieurs années pour l'élargissement de la consigne, considérant qu'il s'agit d'un outil efficace pour optimiser la récupération et la réutilisation. Pour eux, la consigne est essentielle et est complémentaire de la collecte sélective. « Les deux systèmes doivent cohabiter, déclare Philippe Bourke, directeur général du RNCREQ, et ils doivent tout deux être améliorés. » Une indexation de la valeur de la consigne s'impose puisqu'elle n'a pas augmenté depuis 25 ans. Cela ne nuirait nullement à l'amélioration de la performance de la collecte sélective.

« C'est un très mauvais message qui est lancé, ajoute Philippe Bourke. Aucun effort pour une gestion responsable des matières résiduelles ne doit être négligé. La consigne demeure un outil très performant. » Selon Proconsigne Québec, une hausse de la valeur de la consigne éviterait d'envoyer à l'enfouissement 80 millions de canettes et de bouteilles de plus.

Le RNCREQ, en collaboration avec ses partenaires, dont les autres membres de Proconsigne Québec, fera les représentations nécessaires auprès du gouvernement du Québec au retour des Fêtes pour lui rappeler les bénéfices de la consigne comme outil de gestion responsable de matières résiduelles.

- 30 -

Source :

Isabelle Poyau
514 260-1107
isabelle.poyau@rncreq.org